



Comment faire contre le harcelemnt moral

Par **toffe_old**, le **28/05/2007 à 09:24**

bonjour , j ai besoin de soutiens et de renseignements
je vous explique , je me suis separe de mon ex femme voila maintenant 5 ans ,elle etait partie avec un autre mec... depuis je suis remarié et suis heureux .seul ombre au tableau a ce bonheur reconstruit c est mon ex , enfin son mari! il a la certitude que j eprouve encore des sentiments pour mon ex , (ce n est pas du tout le cas!)alors , il fait tout pour me nuire , je ne peux pas avoir la moindre conversation avec mon ex concernant mes enfants , il les a meme monte contre moi , il me soutient qu ils ne veulent plus me parler (a 9 ans , 7ans, 6ans ...c est un peu dur a croire surtout que je les avais a charge depuis 4 ans , il y a peu de temps) en fait il fait barrage a tout !
il a enormement de relation ,et je peux meme dire , que si mon divorce a ete prononce au tord partager , c est juste car il a reussi a me faire passer pour quelqu un de violent sur la base de faux temoignage.
encore cette semaine , il a telephone a la gendarmerie de mon lieu de travail (je suis militaire) disant que je le menacer , ne voyant que ca n aboutisse a rien il a tel a mon superieur hierarchique direct , lui racontant que je compte enlever mes enfants ce we , que je ne payer pas de pension alim et que j aime toujours mon ex femme. sous les conseils de l assistante sociale j ai depose une main courante , car cette AS pense que ce type est capable de bcp de choses et qu il etait necessaire de nous proteger. je suis alle voir un psy militaire qui a su donner un nom a mes insomnies et mes angoisses , harcelemnt moral.
j ai aujourd hui demander ma mutation (sous conseil du psy) je vais m eloigner de mes enfants , c est tres durs a vivre , maintenant si qq un peut m aider je l en remercie

Par **Christelle_old**, le **29/05/2007 à 01:24**

Bonjour,
J' imagine que ce que vous vivait est très dur.
Mais sur un plan juridique je ne vois pas grand chose à faire de plus. L'avantage de déposer une main courante est de

montrer la situation le plus possible au grand jour. En effet l'homme qui vous harcèle essaye d'utiliser les autres. A votre tour ne vous cloîtrez pas, mais au contraire dénoncez systématiquement ses stratagèmes et ses mensonges. De votre côté faites ce que vous pouvez pour ne jamais être pris "en faute" par lui. Faites en sorte qu'il ne puisse rien vous reprocher (n'ayez jamais de paroles malheureuses qui pourraient laisser entendre que vous êtes violent...). Avez-vous des problèmes pour voir vos enfants ? J'ai cru comprendre que c'est le centre du problème. Si vous n'arrivez pas à exercer vos droits de visites, sachez que vous êtes en droit d'exiger la présentation des enfants au moment prévu par le juge. Sinon il est également possible de déposer plainte pour cela.

Par **toffe_old**, le **29/05/2007 à 18:20**

oui en fait , aujourd'hui la garde des enfants est en délibéré jusqu'au 9 juin , il m'a interdit de téléphoner à mes enfants et ce week-end , il a dit à mes supérieurs que je comptais les enlever ce week-end je ne sais plus quoi faire , bien que je sache la loi pour moi